

Au Nom d'Allah le Clément le Miséricordieux

Ministère du Conseil des Ministres

Organe de Régulation des Affaires des Soudanais de l'Extérieur

**Centre Soudanais des Etudes de l'Emigration, du Développement et de la
Population**

Exposé sur:

**L'émigration clandestine des Arabes et des Africains vers
l'Union Européenne**

Préparé par:

Dr/ Khaled Ali Lord

Le Directeur Général

Khartoum, Décembre 2013

SOMMAIRE

	Page
Préface	3
Les Buts	4
La Définition du terme "Emigration"	6
L'Emigration clandestine	10
L'Emigration vers Europe	12
Les Politiques d'Intégration	16
Les Politiques de l'UE face à l'émigration clandestine	20
Les Recommandations	26
La Conclusion	28
Les Références	29

L'émigration clandestine des Arabes et des Africains vers l'Union Européenne

Préface:

L'émigration est considérée comme un phénomène historique ayant contribué au peuplement de la planète, et joue un rôle important dans le croisement des groupes humains multiculturels, la construction d'une civilisation humaine commune et le peuplement la Terre. Cette ambition ne pourrait jamais être amoindrie du fait que l'immigration contemporaine est à sens unique, à cause des conditions défavorables dans plusieurs pays du Tiers-Monde et du déséquilibre mondial.

L'Europe représente de nos jours le grand rêve de la plupart des hommes du Tiers-Monde, surtout les jeunes qui font d'énormes sacrifices afin d'y arriver. Les conflits et les conditions économiques défavorables dans plusieurs pays, surtout les pays africains, ont poussé des milliers des gens à quitter leurs foyers et patries et de chercher de nouveaux abris, l'Europe entre autre. De l'autre côté, certains cherchent à fuir la discrimination ou la ségrégation à cause de la couleur de la peau, la foi ou la conception politique. La Haute-Commission des Nations Unies pour les Affaires des Réfugiés évalue le nombre des réfugiés du monde à 30 millions. Et même au cas du fournissement des besoins nécessaires, les jeunes cherchent toujours de meilleures opportunités de travail. Il est facile de trouver de telles opportunités d'étude et de travail dans les pays les plus développés, en plus des bons horizons de l'évolution professionnelle dans ces pays. Bien sûr, les émigrés en Europe jouent un grand rôle dans ce cas puisque leur expérience dans ces pays attire les autres, et que l'obtention d'un visa de séjour occasionnel sera plus facile pour leurs familles ou leurs amis.

La recherche d'une meilleure vie pousse plusieurs à émigrer vers l'Europe:

Plusieurs envisagent à émigrer afin de fuir les conditions dégradées de vie. Les nombres sont en nette augmentation, surtout dans les régions connaissant un surplus des fléaux, des famines et des catastrophes naturelles. Les conditions économiques, sociales et politiques, les hauts pourcentages de chômage, en addition de la difficulté de se rendre en Europe de façon légale ont poussé un grand nombre de jeunes à prendre la voie de l'émigration clandestine. Ces conditions ont poussé plusieurs émigrés à risquer leur vie et de dépenser tout ce qu'ils possèdent, rêvant d'un niveau de vie meilleur, et de s'embarrasser de la pauvreté qui règne chez eux.

Ils quittent leurs demeures en Afrique Sub-saharienne, en passant par l'Afrique du Nord, d'où ils prennent la route de l'Europe à bord d'anciennes pirogues déchiquetées. Un grand nombre d'entre eux se dirigent vers les côtes italiennes, tandis que les autres s'orientent vers les côtes de la Grèce, de Malte et de l'Espagne. Les uns arrivent à leur destination après être sauvés de la noyade, les autres, malchanceux deviennent de simples cadavres engloutis par la Méditerranée. Cette scène inhumaine tenant place aux confins du Vieux Continent se produit de façon quotidienne.

Ceux qui échappent aux requins et à la mort et arrivent à toucher le sol européen font face à de rudes et restreintes procédures officielles pouvant, dans la plupart des cas, les forcer à retourner dans leurs pays respectifs à cause de l'absence de pièces d'identité et de leur entrée de façon illégale. Par contre, les immigrés ne connaissent pas l'échec: ils se relancent dans de nouvelles aventures, souhaitant éviter de mourir vifs en Afrique. Ils expérimentent donc la mort pour mener une bonne vie en Europe.

Les Buts:

Ce sujet prend son importance des nouvelles issues académiques basées sur les études et les comparaisons locales considérées comme les plus efficaces pour donner les solutions et les propositions sur plusieurs phénomènes et complications actuels. Le sujet de l'émigration n'est pas neuf en tout cas, mais il est un sujet de discussion pour de nombreuses spécialités académiques.

Le but principal de cet exposé est de reconnaître les politiques et les mécanismes adoptés par l'Union Européenne dans le traitement du flux des émigrés surtout africains, et le degré du succès de ces politiques dans l'arrêt de l'émigration clandestine en Europe. Il met également l'accent sur les politiques de l'intégration adoptées par les Etats membres de l'Union, ainsi que les astuces générales de l'intégration garantissant l'harmonie de l'émigré et l'exaucement de ses vœux.

La problématique de l'exposé:

L'émigration représente un phénomène positif et une source de richesse sur les plans économique, social et culturel. A ce stade apparaît l'importance de la dimension culturelle de l'émigration et de son impact dans la compréhension et du respect mutuel entre les nations, ce qui nécessite plus de dialogue entre les deux partis, et le combat de la discrimination raciale et religieuse et la protection des droits et de la dignité des émigrés; puis l'importance d'utiliser les médias afin de changer les faux concepts et l'image négative de l'émigré. Par contre, il faut que les

pays d'origine, les pays d'accueil et les pays de passage se solidarisent pour une bonne gestion de l'émigration clandestine basée sur une méthode massive et complète étudiant tous les aspects économiques, culturels, sociaux et politiques de l'émigration et le moyen de le combattre. Il ne faut jamais mettre l'accent sur l'aspect sécuritaire, par exemple, au dépend d'autres aspects de même valeur. Les conditions économiques étouffantes, dont la crise économique mondiale a doublé l'impact, la hausse des nombres de chômeurs surtout jeunes et la volonté de ces derniers de mener une vie paisible et d'un avenir meilleur... Tous ces facteurs ont contribué à la hausse du débit d'émigration clandestine dans les dernières années vers les pays de l'Union Européenne, ce qui a poussée l'Union à adopter de sévères mesures sécuritaires, à accentuer la supervision de ses frontières et à faire subir de lourdes pressions sur les Etats africains pour les forcer à collaborer avec elle et de mettre fin à l'infiltration des réfugiés et des émigrés clandestins.

Les questions ci-dessous sont le centre de la problématique:

- A quel point les politiques de la Direction de l'émigration européenne ont-elles contribué à l'arrêt de l'émigration clandestine des Arabes et des Africains et à assimiler les résidents dans les sociétés d'accueil?
- Ces politiques ont-elles pu atteindre ses buts?
- Quels sont les impacts provenant du traitement sécuritaire du dossier de l'émigration clandestine?
- La coopération entre les pays du "Nord" et du "Sud" de la Méditerranée peut-elle contribuer à résoudre ce problème?
- Les politiques de l'Union Européenne ont-elles réussi à intégrer les émigrés dans les sociétés d'accueil?
- Quels sont les propositions pouvant représenter une solution réelle à la problématique de l'émigration clandestine vers l'Europe?

Définition de l'"Emigration":

La migration est un ancien terme signifiant le fait de se déplacer d'un endroit à un autre, et aussi traverser les frontières administratives internationales pour de diverses raisons. La migration est considérée comme un facteur important pour surmonter les obstacles traditionnels entre les langues, les coutumes et les sociétés. Des effets positifs mais aussi négatifs en résultent. La migration ne signifie sûrement pas une visite d'une durée donnée, mais plutôt l'établissement dans un nouveau pays autre que le pays d'origine.

La migration, du côté linguistique veut généralement dire "la sortie d'un territoire à un autre". "Migrer" a le sens de "quitter sa patrie".

La migration peut être aussi définie comme mouvements des populations ou le déplacement consécutif de l'Homme d'un milieu à un autre à cause des facteurs d'attraction et d'exclusion combinés; ce déplacement peut être saisonnier comme celui entre les villages et les grandes agglomérations par exemple.

Une personne est qualifiée d'"émigré" lorsqu'il s'installe dans un autre territoire pour des raisons qui varient entre une personne et une autre ou une communauté et une autre. La migration veut tout simplement dire le mouvement ou le déplacement individuel ou collectif d'un endroit à un autre à la recherche d'une meilleure condition sociale, économique, politique, etc. L'émigration, dans ce sens, signifie l'amélioration du statut de l'individu ou du groupe.

La Loi Internationale définit l'émigration comme "le processus de déplacement individuel ou collectif d'un pays à un autre pour un établissement définitif ou temporel": elle comprend ainsi l'émigration du pays d'origine et de la prise du pays d'accueil comme résidence. L'émigration, dans ce sens, est considérée comme un droit légal attesté par les spécialistes juridiques contemporains, puisque l'Homme doit vivre libre et avec dignité, ayant des droits et des devoirs.

Mais à cause des frontières politiques et régionales, il faut qu'il y ait des mesures et des politiques organisant les mouvements de l'émigration et des émigrés. C'est un des facteurs de cohésion entre l'Homme et les ressources autour de lui. Si ces ressources disparaissent, l'Homme devra migrer vers une autre région bien meilleure; et à la base de cette simple vérité, les hommes se sont dispersés aux quatre coins du monde, créant les domaines du savoir, les civilisations et les villes. La migration, dans ce sens, est considérée comme la preuve de la distribution inégale des ressources et des richesses sur la planète.

De son côté, la démographie définit l'émigration clandestine comme "le déplacement individuel ou collectif d'un endroit à un autre à la recherche d'une meilleure condition sociale, économique, religieuse, politique, etc. alors que pour la

sociologie, l'émigration marque le changement du statut social, comme le changement de la profession, de la classe sociale, etc.

L'Histoire de l'émigration:

L'émigration est ancienne tout comme l'Homme sur cette Terre: des premières émigrations sémitiques, à l'émigration du Prophète Mohamed de la Mecque à Médine, et l'émigration des tribus arabes de la Péninsule Arabique au Croissant Fertile, tout en négligeant les différentes causes de chacune d'elles. Le phénomène n'est pas présent chez les Arabes seulement: l'émigration irlandaise ayant compté plus de 20 millions de personnes vers les territoires américains à la recherche d'une vie meilleure peut être considérée comme l'une des plus importantes de l'Histoire récente.

Les formes de migration:

La migration est présente d'un point de vue géographique sous 2 formes:

La migration interne: le déplacement d'un individu d'une région à une autre au sein du même pays d'origine. C'est la forme la plus usuelle surtout dans les pays en voie de développement.

La migration externe: le déplacement d'un individu de son pays d'origine à un autre pays pour y résider définitivement ou temporairement.

Les modes de migration:

Les spécialistes ont identifié un nombre de modes de migration pouvant être légale ou clandestine, individuelle ou collective, volontaire ou impérative. Elle est présente sous ses différentes formes dans des pays développés comme les Etats-Unis et l'Union Européenne, ou dans les pays en voie de développement comme les pays du Golfe ou les pays du Machreq. Il y a également une migration des Soudanais à l'intérieur des pays arabes, autrement dit d'un pays arabe à un autre. La migration peut avoir lieu pour des raisons politiques, religieuses ou académiques. Elle peut être temporaire ou définitive.

Il faut toutefois faire la différence entre la migration comme définie ultérieurement, l'exode et l'asile. L'exode est un déplacement individuel ou collectif causé généralement par des catastrophes naturelles ou faites par les hommes eux-mêmes à l'intérieur du pays. Les Nations Unies ajoutent: "l'exode signifie le déplacement forcé de leur région d'origine à d'autres régions du même pays". L'asile par contre

englobe toute personne ayant laissé son pays d'origine de peur de persécution ou de danger à cause de son appartenance religieuse, ethnique, politique, sociale, ou fuyant les conflits, les guerres, la torture ou les désordres internes. L'asile englobe également toute personne ne pouvant rentrer chez soi de peur de l'une des précédentes raisons.

Le terme "émigration" est traduit par 3 termes à la fois en langue anglaise: "Migration", "Emigration" et "Immigration".

"Migration" est utilisée pour désigner le processus de déplacement, alors que "Emigration" est le fait de quitter le pays d'origine et d'aller ailleurs. Finalement, "Immigration" signifie le séjour dans le pays d'accueil.

On peut classer les termes précédents comme suit:

Emigration	Migration	Immigration
------------	-----------	-------------

Qui est le réfugié?

La Convention de Genève a défini le "réfugié" comme "toute personne ne pouvant ou ne souhaitant pas retourner dans le pays dont il détient la nationalité de peur d'être persécuté à cause de ses avis politiques".

Le passage:

Il y a souvent une confusion entre l'émigration de passage et l'émigration clandestine. L'émigration de passage est définie comme celle voulant traverser les frontières nationales de l'Etat dans le but de passer à un autre Etat".

On peut également assimiler à cette définition les émigrés ayant passé des années dans un pays de passage, puisqu'ils peuvent être capables de passer un jour: c'est le cas des ouest-africains résidants dans les pays du Maghreb.

L'émigration et la mondialisation:

L'émigration internationale est considérée comme une partie intégrale de la mondialisation et l'un de ses aspects spéciaux. Puisque les Gouvernements admettent la liberté de circulation des fonds, des biens et des idées, il faut donc qu'elles admettent également la liberté du mouvement des individus. Quelques uns des termes liés à l'émigration internationale sont "la migration transnationale" et "la citoyenneté transnationale".

La "pure théorie libertine de l'émigration":

L'une des plus importantes théories explicatives de la migration internationale est la "pure théorie libertine de l'émigration". Elle se base sur les libertés individuelles, c'est-à-dire que son noyau est l'individu sans tenir compte de son appartenance (ethnique, religieuse, etc.) d'un côté, de l'autre, met l'accent sur l'importance de ne pas isoler les étrangers des citoyens d'un pays de la part des autorités étatiques. Cette théorie fait la distinction entre 3 formes de politiques de migration adoptées par l'Etat:

- La "libre émigration": se base sur une surveillance allégée des frontières;
- "L'émigration invitée": se base sur l'exclusion des non-insérés du programme;
- "L'émigration limitée": l'Etat, applicatrice de cette politique, a le rôle d'expatrier les personnes non grata des classes immigrantes.

L'émigration clandestine

Il n'existe pas une définition précise du terme "émigration clandestine". Mais parmi les définitions courantes est celui qui définit l'émigré clandestin comme étant la personne ne possédant pas le statut légal dans le pays d'accueil ou le pays de passage. Autrement dit, toute personne étant entrée un pays donné sans permission. Le terme "émigré clandestin" s'applique également aux individus étant entré dans le pays d'accueil légalement, mais dont leur permis de séjours a expiré.

Une autre définition décrit l'émigration clandestine comme "mouvement d'un pays à un autre ou le séjour dans un autre pays sans remplir les critères juridiques propres à l'émigration du pays d'accueil".

La différence entre l'entrée légale et le séjour illégal:

La différence entre le légal et l'illégal est bien clair. Il faut donc différencier entre l'entrée légale et le séjour illégal.

- Plusieurs émigrés sont entrés en Europe de façon légale, mais ne sont pas sortis à la fin de la période prescrite;
- Certains se sont enrôlés dans des activités professionnelles illégales: ils ont donc perdu leur droit de séjour légal malgré la validité de leur visas d'entrée;
- Certains émigrés entrent dans un pays illégalement, mais arrivent à légaliser leur statut à travers l'obtention d'un permis de travail ou d'un contrat de mariage, etc.

Les causes et les motivations:

L'émigration clandestine est un phénomène mondial présent dans plusieurs pays surtout développés, mais l'émigration en Europe est devenue un dossier perturbant, et a attiré l'attention durant les dernières années. Malgré la diversité des causes ayant crée ce phénomène, les motivations économiques vient au devant de ces causes. Ce contraste est bien visible au niveau économique entre les pays exportateurs d'émigrés qui connaissent généralement des lacunes dans le processus du développement, des insuffisances au marché du travail, la baisse des revenus et donc la hausse des coûts de vie et la nécessité de la main-d'œuvre dans les pays d'accueil. Donc, les différences économiques entre les pays développés et ceux en voie de développement, la dégradation des conditions sécuritaires et économiques dans plusieurs région du "Sud" à la suite des projets de développement,

l'accentuation de la délinquance, la présence des dictatures, les conflits entre les minorités et les conflits internes, en plus de l'expansion de la pauvreté et catastrophes naturelles comme les tremblements de terre, la désertification et l'assèchement, constituent les principales raisons de l'émigration clandestine.

Les jeunes commettent souvent l'erreur de se rendre chez les agences illégales de voyage, les intermédiaires d'émigration et les gangs qui les convinrent tour à tour de la possibilité de trouver du travail en Europe. Le périple de ces jeunes s'achève soit par la mort, la prison ou le rapatriement. Vu le manque de conscience de ces jeunes vis-à-vis des dangers de l'émigration clandestine, ils trouvent la mort en se rendant vers l'un des ports européens de la Méditerranée à bord de vieilles pirogues... Et le résultat: une noyade massive, et les rescapés deviennent désormais des hors-la-loi aux yeux des pays d'accueils et sont rapidement exclus déshonorablement. L'émigration est en fait le marché noir de la traite humaine de nos jours. Il existe plusieurs pistes de trafic d'émigrés clandestins: l'une traverse le désert libyen et dont les émigrés sont amenés généralement aux côtes de l'Italie, de Malte ou de l'Espagne. L'autre sillonne la Jordanie et le Liban pour destiner ses émigrés à la Turquie, la Grèce, Chypre, la Bulgarie, la Roumanie ou l'Ukraine.

L'émigration secrète, illégale ou clandestine est un phénomène international connu dans les pays développés tels que les Etats-Unis ou l'Union Européenne, tout comme les pays en voie de développement comme les pays du Golfe, du Machreq et de l'Amérique Latine. Des pays comme l'Argentine ou le Venezuela constituent les destinations des émigrés venus des pays limitrophes. En Afrique, les frontières héritées de l'époque coloniale ne constituent en aucun cas de réels obstacles pour les tribus avoisinantes, surtout dans des pays comme l'Afrique du Sud et le Nigéria.

Les estimations des taux d'émigration clandestine sont nombreuses: l'Organisation Mondiale du Travail l'estime entre 10 – 15% du nombre total des émigrés du monde qu'est d'environ 250 millions. Selon la même organisation, le nombre d'émigrés vers l'Europe avoisine les 1.5 millions annuellement.

Les facteurs explicatifs de l'immigration clandestine:

Plusieurs facteurs économiques et sociaux ont contribué à l'expansion du phénomène de l'émigration clandestine, parmi lesquels:

- La différence des niveaux économiques entre les pays d'origine et les pays récepteurs, vue la faiblesse du développement dans les premiers;

- La souffrance sociale illustrée par les conditions défavorables (la pauvreté, le bas niveau de vie, le chômage, etc.), ce qui cause des différents problèmes;
- L'insuffisance de chances au marché de travail a causé une hausse du chômage, surtout parmi les jeunes diplômés;
- L'image de réussite sociale chez l'émigrant qui retourne dans son pays d'origine incite les autres à émigrer à leur tour;
- Le côtoiement géographique ayant permis l'émigration massive des Arabes et des Africains vers l'Europe, notamment l'Espagne et l'Italie;
- Les rêves infinis d'une vie saine, de richesse et de la fuite de la pauvreté sont souvent les prétextes utilisés par les trafiquants d'émigrants afin d'attirer les jeunes.

L'émigration clandestine vers les pays de l'Union Européenne

L'émigration des Nord-Africains vers l'Europe n'est pas récente comme le pensent certains: elle a été continuelle dès la fin des années 80 du siècle dernier à la suite de la prohibition de l'Italie et de l'Espagne de délivrer des visas d'entrée. Ce qui est nouveau, c'est la jonction des natifs de l'Afrique sub-saharienne aux vagues d'émigrés Nord-Africains vers l'Europe à travers la Méditerranée. Tous les émigrés sub-sahariens ne se dirigent pas nécessairement vers l'Europe. Des études ont démontré qu'entre 65 000 à 120 000 personnes résident au Maroc de façon permanente, de même que pour les autres Etats maghrébins. Ces études attestent également qu'entre 20 à 35% des sub-sahariens seulement traverse la mer pour l'Europe.

Les statistiques ont aussi démontré la hausse du taux d'émigrés légaux d'Afrique en Europe. Durant les dernières années, le nombre d'émigrés légaux Ouest-Africains a atteint 10 000, et que le total des émigrés Ouest-Africains inscrits dans les pays de l'Union Européenne est de 800 000; alors que le nombre des émigrés marocains en Europe est de 2.6 millions. Il est prévu que le nombre d'émigrés clandestins varie entre 25 000 et 30 000 personnes, un nombre minime comparé à celui des émigrés clandestins en direction de l'Europe qu'est de 2.6 millions en 2004.

L'histoire de l'émigration clandestine vers l'Europe date de la période allant des années 30 aux années 90 du siècle dernier. L'Europe avait en fait besoin de main-d'œuvre, et les lois prohibant l'émigration clandestine n'ont pas été encore en vigueur. Mais au début des années 70, les pays européens ont commencé à pressentir leur suffisance en matière de main-d'œuvre, les ayant poussé par la suite à adopter des mesures juridiques visant à freiner l'émigration clandestine. Ces mesures se sont intensifiées au début de l'utilisation de l'accord de "Schengen" mis en exécution à partir de 1985: il permet au possesseur du visa de tout Etat européen signataire de cet accord de passer ou de séjourner sur le sol des autres Etats.

Les Etats européens, pour faire face aux hordes des émigrés, intensifient la sécurisation de ses frontières et travaillent à étouffer les trafiquants des immigrants. Les Etats Européens méditerranées, notamment l'Italie et l'Espagne, se sont habitués, depuis les années 90 du siècle dernier, à l'émigration clandestine provenant des pays du Maghreb (Le Maroc, l'Algérie, la Tunisie et la Libye). Par contre, les dernières années ont connu l'arrivée de nouveaux émigrés originaires de l'Afrique Sub-saharienne ayant pris le Maghreb comme un point de passage vers l'Europe.

A la suite de l'extraordinaire hausse du nombre d'immigrés en Europe, l'Union Européenne a fourni tous les efforts possibles pour sécuriser ses frontières à travers la coopération avec les pays du Maghreb dans le but de stopper l'immigration, et

ceci à travers l'assistance de ces pays pour faire face à l'émigration clandestine vers eux, et d'adopter des lois prohibant l'émigration clandestine et d'interner les émigrés clandestins sub-sahariens refoulés d'Europe.

Le tableau ci-dessous illustre la situation mondiale avec la présentation de certaines comparaisons de conditions entre Afrique et l'Europe (superficie, population, situation économique et poids politique):

	Monde	Afrique	Union Européenne
Superficie (en millions Km ²)	130	30	4.3
Population (en millions)	6.970	1.050	502
Economie (en milliard \$)	69.980	1.890	17.580
Langues	-----	2 200	23
Nombre de pays	193	55	27
Membres permanent au Conseil de Sécurité	5	0	2

Les étrangers dans l'Union Européenne:

Le 1^{er} janvier 2011, le nombre d'étrangers vivant dans les Etats de l'Union Européenne fut de 33.3 millions de personnes, soit 6.6% de la population de l'Union Européenne à l'époque, parmi lesquels 26 millions venus de l'extérieur des Etats de l'Union Européenne.

Le tableau ci-dessous indique la présence de la majorité des étrangers dans l'Union Européenne, soit 77.34% entre 2011 et 2012, distribués dans les pays comme suit:

Pays	2011 (en millions)	2012 (en millions)
Allemagne	7.2	7.4
Espagne	5.6	5.5
Italie	4.6	4.8
Royaume-Uni	4.5	4.8
France	3.8	3.8

En janvier 2012, le nombre d'étrangers vivant dans les pays de l'Union Européenne a atteint environ 27 millions de personnes dont 20.7 millions venues de l'extérieur de l'Union Européenne, soit 4.1% de la population totale de l'Union Européenne.

Il y a également 13.6 millions européens vivant dans d'autres pays de l'Union. Le nombre des personnes nés en dehors de l'Union Européenne était de 33 millions en janvier 2012 et 17.2 millions européens sont nés dans un pays autre que le leur.

Des études et des statistiques issues des institutions de l'Union Européenne ont souligné que le nombre des citoyens de l'Union Européenne nés hors des frontières de l'Union a atteint environ 33 millions au début de 2012, et que les étrangers, c'est-à-dire les non-européens vivant dans l'Union Européenne des 27 (avant l'admission de la Croatie) étaient de 20.7 millions émigrés en 2013, dont 44.8% venus des pays à revenus moyens (Turquie, Russie, Albanie, etc.) et 47% des pays à bas revenus, à savoir les pays en voie de développement.

Ces études et statistiques ont démontré qu'1/5 des émigrés (environ 2 millions personnes) des pays en voie de développement viennent du Maroc, avec une présence de grandes minorités chinoise et ukrainienne. La part des pays les moins avancés est de 7.6% seulement, dont 30% du Nigéria et de l'Irak.

Les nombres d'émigrés vers l'Union Européenne en 2011:

Le nombre des émigrés venus dans l'Union Européenne durant l'année 2011 était de 1.7 millions, dont 52.4% venus des pays à revenus moyens, 34% des pays à hauts revenus et 6.3% des pays à bas revenus. La distribution de ces émigrés est comme suit:

Pays	Nombre d'immigrés
Royaume Uni	566 044
Allemagne	422 489
Espagne	249 045
France	213 367

Les réfugiés dans l'Union Européenne:

Le nombre d'émigrés clandestins vers les pays de l'Union Européenne est 73 000: il est donc de 50% plus bas de celui de l'année précédente, selon les dires de l'Agence "Frontex" pour la surveillance des frontières de l'Union Européenne. L'Agence a expliqué cette baisse par le contrôle sévère des frontières communes de la Grèce avec la Turquie considérées comme l'une des principaux débouchés d'infiltration en Union Européenne, et malgré une nette hausse des nombres d'immigrés clandestins à cause du "Printemps Arabe" de 2011, avant de rabaisser et stagner à 100 000 par an.

La nationalité européenne:

Environ 810 000 personnes ont obtenu la nationalité de l'un des pays de l'Union Européenne en 2010, avec une augmentation de 4.4% par rapport à 2009. Ce nombre est considéré comme le plus élevé depuis 1998, année où les possesseurs de nationalités européennes ont été répertoriés de façon centralisée. Le nombre des habitants de l'Union Européenne a connu entre 2004 et 2008 une augmentation annuelle de 1.7 millions à cause de l'émigration surtout. Par contre, le nombre d'émigrés vers l'Union Européenne est estimé à 3.8 millions en 2008, soit une augmentation de 6%.

Le plan européen pour combattre l'émigration clandestine:

Lors d'une réunion des Ministres de l'Intérieur de l'Union Européenne à Copenhague, la question de coopération entre les pays européens a été posée. La réunion a connu des discussions sur la possibilité de créer un programme de réinstallation des réfugiés en Europe, mais le projet fut un échec. La majorité des pays membres ont accepté d'effectuer une évaluation initiale pour la réinstallation à commencer par Malte.

La réunion a demandé de la Grèce précisément, ainsi que d'autres pays membres de prendre ses responsabilités envers les réfugiés, et de suivre la démarche de l'Allemagne qui connaît elle aussi une augmentation du nombre des immigrés. Malgré le fait que les lois européennes autorisent le rapatriement du réfugié vers le 1^{er} pays d'entrée en Europe, l'Allemagne a réagi autrement avec ses 5 000 réfugiés en provenance de la Grèce. La politique commune d'asile représente un point de désaccord continuel entre les pays de l'Union. La Commission Européenne a mis des conditions que les pays membres doit respecter, entre autre la présentation de la demande d'asile de la part du réfugié à l'aide d'un traducteur, l'interdiction de mettre le réfugié en prison, le combat de la fraude lors de la présentation des demandes d'asile.

La politique d'asile fait face au criticisme dans beaucoup de pays européens du fait que les systèmes d'asile y étant adoptés sont inefficaces, ce qui mène à des conditions de vie inacceptables pour les réfugiés. Des organisations de droits de l'Homme ont également critiqué la continuité des conditions désastreuses dans les camps de réfugiés en Grèce. L'une des principales raisons ayant accentué l'immigration vers les pays européens pendant les dernières années sont les changements imposés par les révolutions en quête de la démocratie dans les pays arabes. Il faut signaler que, d'après les statistiques de la Commission Européenne, il y a 6 pays membres de l'Union (La Belgique, le Royaume Uni, la France, l'Allemagne,

l'Italie et la Suède) ont pris en charge 70% du total des demandes d'asile pendant les 6 premiers mois de 2012.

Le sujet de l'asile dans l'Union Européenne est considéré comme l'une des responsabilités des organes de l'Union Européenne conformément à l'Accord d'Amsterdam en 1999, où les Etats membres ont omis les conditions de reconnaissance des demandeurs d'asile, de les interner et de s'en occuper. Il faut donc que chaque évadé présente sa demande dans le premier pays auquel il se rend. Malgré les accords européens qui affirment la nécessité de partager les cotisations de l'internat des étrangers, les pays de l'Union qui reçoivent les plus grands nombres de réfugiés comme l'Italie, l'Espagne et Malte, se plaignent de l'insuffisance de l'assistance des institutions de l'Union Européenne.

La Commission Européenne a également accepté la Convention de la "Politique Commune de l'Emigration en Europe: les Principes, les Activités et les Paramètres", ainsi que le plan de la "Politique de l'asile: une approche intégrale pour la Protection au sein de l'Union". La Convention propose 10 principes communs qui seront la base de la politique commune de l'émigration et se divise en 3 catégories selon les critères principales de la politique de l'Union Européenne: la prospérité, la solidarité et la sécurité. Le plan de la politique de l'asile offre une illustration de la seconde étape du Système Commun Européen de l'Asile (CEAS). Les deux politiques traitent les éléments restants du programme de la Haye concernant l'émigration et l'asile.

Dans le cadre des efforts fournis pour affermir les moyens de sécurisation de ses frontières et faire face à l'émigration clandestine, l'Union Européenne a fondé une institution commune spécialisée dans le domaine de coopération pour la sécurisation des frontières "Frontex", une étape vivement critiquée par les organisations de la société civile puisque cette procédure prive des chercheurs de demander l'asile.

Les politiques d'intégration:

Il est évident que la capacité de chaque pays récepteur d'immigrés a des limites! La sécurité du pays récepteur pourrait être en danger avec le surplus des immigrés, sans oublier la concurrence sur des ressources minimales ou au marché du travail, ou au cas où les immigrés transfèrent leurs conflits dont souffrent leurs pays d'origine vers le pays d'accueil. Cette immigration pourrait être donc une source de violence puisqu'il s'agit de dossiers croisés (social, politique et économique).

Dans ce cas, la stabilité et capacité et l'habilité des institutions du pays d'accueil pour faire face aux arrière-pensées et à la xénophobie peuvent jouer un grand rôle dans le processus de l'intégration. En plus de la situation économique et le fournissement d'une bonne infrastructure, le facteur démographique est à compter. Par exemple, une société jeune et masculine contient plus de facteurs d'instabilité par rapport à une société équilibrée en âge et en genre. Les émigrés peuvent être une source de danger pour le pays d'accueil lors de la présence de groupes criminels utilisant de différents prétextes pour valider leurs mauvais actes. Pour ce faire, plusieurs pays développés ont adopté des programmes spécialisés pour intégrer les immigrés dans la société. Mais que veut dire "intégration"? La responsabilité revient-elle à l'immigré seul? Ou bien que la responsabilité est à partager entre le pays d'origine et le pays d'accueil d'une part, et avec l'émigré de l'autre? Quels sont les critères et les indices attestés pour évaluer le succès ou l'échec du processus d'intégration.

L'intégration:

L'intégration est un "parcours résultant d'un certain degré de coopération et de côtoiement pour exprimer la nature des relations dans un système entier". On peut déduire de ceci 3 points essentiels pour clarifier le concept de l'assimilation en tant que parcours:

- C'est un processus qui mène à lier les éléments séparés pour constituer une nouvelle entité, et aussi l'ajout d'éléments ou morceaux séparés afin de les remodeler dans un environnement déjà existant pour arriver à une corrélation définitive;
- Parmi les concepts et les indicateurs du terme "intégration", on trouve qu'il est un concept exprimant la réhabilitation et l'amélioration des relations au sein d'un système ou d'une structure donnée;
- Ceci signifie un certain degré de stabilité et un niveau de coopération des relations au sein du système social et ses unités.

Il est également le reflet et le résultat des charges effectués par les institutions et les organisations comme l'Etat et les organes dépendants comme les organes judiciaire, économique, social et culturel, cela à travers la coopération entre ces différents organes.

Certains spécialistes ont énuméré 5 croquis favorisant le processus d'assimilation:

L'acculturation: c'est le parcours à travers lequel l'individu acquiert la connaissance culturelle et les compétences nécessaires afin de communiquer et s'interagir avec sa future société;

L'emplacement: la place qu'occupera l'immigré au sein de la société d'accueil, dans les différents organismes et associations éducatifs, économiques, sociaux et culturels. Ce terme signifie également l'acquisition de certains droits comme le droit de créer des relations sociales et de s'infiltrer culturellement, socialement et économiquement dans l'échelle sociale.

L'intégration morale: ce sont les réseaux et les relations formés par l'individu qui partagent ou s'opposent dans les directives et les principes. Ce concept reflète le côté moral du parcours de l'assimilation et comprend le concept de l'amitié et les relations romantiques et le mariage, c'est-à-dire être membre de la future société du côté moral.

L'identification: cet élément met l'accent sur l'identité que forge l'immigré lui-même en face du système social du pays d'accueil et le concept de l'identité individuelle résultant de son ouverture à la société d'accueil.

L'assimilation: comme les termes précédents, il est difficile de lui donner une définition exacte. Mais on peut dire qu'il s'agit d'un processus par lequel on adopte les mœurs et les actes de l'autre. Généralement, c'est le processus par lequel une minorité sociale ou ethnique adopte les valeurs dominantes de la société dans laquelle elle veut s'intégrer et finit par s'y dissoudre avec le temps. L'assimilation de l'autre signifie que "tu incites l'autre à s'approcher de toi, de tes idées, de ton mode de vie et de ton impression de la vie, au point d'être quasiment identique à toi".

Les domaines et les indices de l'intégration:

Le parcours de l'intégration contient un groupe de domaines différents croisés en guise du succès et d'exaucement du parcours de l'intégralité complète. Parmi ces domaines:

Le domaine socio-économique:

Ce domaine comprend un groupe d'indices qui travaillent sur récapituler le concept de l'intégration socio-économique pratiquement. Ces indices sont au nombre de 5:

L'emploi:

Il est considéré comme le plus important des indices et est utilisé par les Gouvernements et les sociétés adoptant des politiques basées sur

l'intégration des immigrés. Il met l'accent sur les contrastes entre les personnes actives et inactives des communautés immigrantes en comparaison avec le total de la puissance active. Il s'intéresse aux compétences et aux niveaux académiques des immigrés afin d'en profiter;

Le niveau de revenu:

Il clarifie les contrastes au niveau des revenus entre les différentes catégories d'immigrés d'un côté, et entre les immigrés et les natifs de l'autre;

La sécurité sociale:

Elle calcule le degré de prospérité sociale atteint par les immigrés et surtout le profit des enfants d'immigrés des aides sociales en comparaison avec les enfants des natifs;

Le niveau de l'éducation:

Un important indice et représente une étape cruciale dans l'évolution de la société, puisque le niveau scolaire des enfants d'immigrés laisse deviner si leur impact sera positif ou non dans l'avenir;

Le logement:

Il met l'accent sur la nature du logement, la possibilité de l'immigré à en avoir et son choix de l'habitat.

Le domaine sociopolitique:

Il y a également des indices nous permettant d'évaluer le processus d'intégration:

La double nationalité:

Cet indice définit l'ouverture ou la fermeture d'un pays quelconque vis-à-vis des immigrés à travers la politique d'immigration adoptée dans le domaine de la nationalité. Cet indice définit également la relation entre les pays exportateurs d'immigrés et les pays récepteurs dans le domaine de l'intégration;

La participation politique:

Ce facteur indique le degré de participation des immigrés dans le processus politique et les élections, la possibilité de candidature, la liberté de choisir ses représentants et de les révoquer, le nombre des immigrés actifs dans la politique à travers les partis et celui des membres aux conseils locaux, régionaux et gouvernementaux;

La participation à la société civile:

Ce facteur met l'accent sur les niveaux en relation avec l'infiltration des immigrés dans les organisations de la société civile à travers la connaissance de la nature de ces organisations (si elle est fondée à base ethnique, ou si elles s'intéressent à la cause des immigrés sans tenir compte de l'origine);

Le rôle des médias:

Les médias des pays récepteurs est parfois ferme. Ce facteur permet de connaître l'image reflétée de l'immigré dans les médias.

Des obstacles face à l'intégration:

- L'absence de la volonté politique pour intégrer les immigrés;
- La criminalisation et l'offense des immigrés;
- L'absence de soutien économique pour les immigrés;
- L'absence du logement propre et convenable;
- Les problèmes de communication linguistiques;
- Les différences culturelles;
- Le racisme et la marginalisation;
- L'absence de communication entre les immigrés eux-mêmes;
- L'absence des sources chez les immigrés;
- L'absence du dialogue concernant l'immigration et les immigrés;
- Le doute et la xénophobie.

Les solutions proposées pour surmonter les obstacles de l'intégration chez les immigrés:

- Le fournissement des services aux différentes communautés immigrées de façon égale;
- Le fournissement des aides aux immigrés, surtout au niveau du travail;
- L'infiltration des communautés dans le processus de l'auto-construction;
- La présentation des informations exactes aux immigrés de la part des autorités locales;
- L'amélioration du statut social des immigrés et la promotion des figures marquantes;
- Le fournissement de l'éducation gratuite aux enfants des immigrés démunis;
- Le fournissement des logements aux immigrés clandestins;
- La mise en exécution des politiques propres aux jeunes immigrés.

Les politiques de l'Union Européenne vis-à-vis du phénomène

La vision du Conseil Européen est illustrée dans la "Feuille Verte" qui comprend le cadre général de la politique européenne dans le domaine de l'immigration pour assurer que les besoins et les priorités du marché de travail européen est le principal facteur sur lequel il faut compter dans l'identification de la nature de la main-d'œuvre immigrée légalement. La "Feuille" a donc dévoilé les dimensions principales de la nouvelle politique basée sur l'encouragement de l'immigration légale en conformité avec les besoins du marché de travail européen et a proposé la mise de politiques plus sévères afin de faire face à l'immigration clandestine. Ces politiques incluent l'intensification de la surveillance des frontières, la construction de nouveaux camps de concentration des immigrés sur les côtes nord-africaines pour juger s'ils peuvent ou non accéder à l'Europe.

Ceci signifie que l'Union Européenne opte pour la solution sécuritaire pour contrer le phénomène sans pourtant trouver de perspectives pouvant éviter les jeunes des dangers de l'immigration clandestine et de ses conséquences. La "Feuille" a ajouté que les projets de sécurité adoptés et financés par l'Union Européenne pour le compte des Etats de passage et les Etats exportateurs d'immigrés pourraient porter de meilleurs résultats s'ils étaient destinés au marché de travail dans ces pays.

La "Feuille Verte" a indiqué que les pays de l'Union Européenne et les autres pays riches du "Nord", en adoptant la solution sécuritaire face aux problèmes de développement et d'appauvrissement dans les pays pauvres, délaisse ses responsabilités dans la création de la pauvreté dans ces pays. Les organisations monétaires mondiales soutenues par les pays d'Europe et des Etats-Unis en coopération avec les Gouvernements du Tiers-Monde étouffent les économies des pays en voie de développement avec ses conditions rudes ses politiques inexactes qui ne respectent pas les droits de l'Homme et qui ne font que servir ses propres intérêts et bénéfices pendant que de l'autre côté, le Tiers-Monde sombre dans la pauvreté et le chômage.

Les politiques et les mécanismes sécuritaires de l'Union Européenne pour combattre l'immigration clandestine:

La période courante connaît une mobilisation politique et sécuritaire au niveau des pays de l'Union Européenne, sous forme de rencontres souples où participent des organes de sécurités des 5 puissances européennes envahies par les hordes de l'immigration clandestine (l'Espagne, l'Italie, la France, le Royaume Uni et l'Allemagne). Les différents projets communs entre l'Union Européenne et les pays du Maghreb ont mis l'accent sur la prohibition de l'immigration clandestine par la

force à travers la construction de camps de concentration ou la déportation des immigrés illégaux. Des efforts ont été fournis afin de consolider les accords sécuritaires communs entre les pays méditerranéens, permettant ainsi le soutien matériel et logistique aux Gouvernements des pays de l'Afrique du Nord, la prise de nouvelles mesures sécuritaires sévères pour la surveillance des frontières et la poursuite des trafiquants et des immigrés à la fois. Parmi les résolutions adoptées par les Etats européens face à l'immigration clandestine provenant surtout d'Afrique:

Les prisons et les camps de concentration:

L'Union Européenne a construits une série de prisons et de camps de concentration propres aux immigrés clandestins saisis sur les côtes européennes. Ils y sont incarcérés puis refoulés dans leurs pays d'origine. Ces prisons et camps manquent les critères minimes d'incarcération. La nouvelle loi de 2008 a autorisé d'incarcérer les immigrés illégaux et les demandeurs d'asile dont leurs demandes ont été rejetées, y compris les enfants, dans un délai ne dépassant pas les 18 mois; et a autorisé de les priver d'entrer en Europe pour 5 ans. Le Haut Commissaire des nations Unis a critiqué cette loi, soulignant qu'elle s'attaque aux droits et aux libertés des immigrés.

Les organisations humanitaires ont également critiqué cette loi, le Croix-Rouge et le Haut Comité des Affaires des Réfugiés à leur tête, surtout sur le point des mauvais traitements infligés aux immigrés dans les prisons et les camps de concentration. il a été d'ailleurs proposé la déposition des demandes d'asile aux bureaux de la Commission Européennes situés dans les pays du Maghreb, à condition qu'elles soient bien étudiées. Cette proposition a été malheureusement réfutée par l'Union Européenne puisqu'elle dégrade la face de l'Europe internationalement selon leurs dires.

La politique du rapatriement:

Le Conseil Européen a adopté, lors de la présidence de la France dans la seconde moitié de 2008, "l'Accord Européen sur l'Immigration" qu'est devenu un pilier de la politique européenne de l'immigration. L'Accord évasif impose un contrôle plus strict de la réunion des familles d'immigrés et demande aux pays de l'Union Européenne d'adopter la politique du renvoi et solliciter les immigrés à retourner dans leurs pays d'origine en leur versant de très grandes sommes, et la signature d'accords bilatéraux avec les pays exportateurs. En 2008, le Parlement Européen a adopté une décision critique sur les mesures et les procédures communes des pays membres propres au retour des immigrés venant des pays du Tiers-Monde, intitulé la "Décision du Retour".

Les ONG estiment que les victimes du phénomène de l'immigration clandestine sont beaucoup plus nombreuses que celles du terrorisme. En fait entre 10 000 et 30 000 personnes ont trouvé la mort en essayant de traverser la mer vers l'Europe dans les dernières années. Et citons comme exemple les opérations de rapatriement de 24 234 immigrés par les autorités italiennes en 2008.

Les accords sécuritaires:

Les pays de l'Union Européenne ont adopté une politique de coopération commune avec les pays Nord-africains, en signant des accords bilatéraux ou élargis pour combattre l'immigration illégale. Prenons comme exemple l'accord conclu entre la Libye et l'Italie à Tripoli en 2007. Conformément à cet accord, les deux pays s'engagent à organiser des patrouilles dans la Méditerranée conduites par des équipes des deux pays. Ces unités maritimes effectuent des opérations de surveillance, de recherche et de sauvetage, et de détecter les navires et les pirogues suspects de transporter des immigrés illégaux que ce soit dans les eaux libyennes ou internationales. Rappelons qu'un ultérieur compromis fut signé entre les deux pays en 2003 pour les mêmes buts.

Un autre accord fut conclu entre l'Italie et la Tunisie, imposant à la première de fournir le matériel et les équipements au Gouvernement tunisien, de tenir des stages de formation et d'entraînement pour la police tunisienne et de lancer un système d'échange d'informations entre les deux pays. De similaires accords entre l'Egypte, l'Algérie et le Maroc d'une part, la France, l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie de l'autre furent également signés.

On remarque que ces accords sont souvent entre un nombre restreint de pays situés de part et d'autre de la Méditerranée, et qu'ils n'ont pas un aspect général pour englober le Royaume Uni ou Malte par exemple. Ces deux pays sont souvent accusés de ne pas avoir pris leurs parts de responsabilités dans le combat de l'immigration clandestine.

Le soutien logistique présenté conformément à ces accords est très limité. Les pays choisis par l'Union Européenne pour réprimer les vagues d'immigration clandestine ne possèdent pas le matériel nécessaire et sophistiqué, et ses potentiels en officiers entraînés sont trop limités, surtout avec de très longues frontières communes avec les pays sub-sahariens. Certains refusent par contre de jouer le rôle de "policier" des frontières européennes.

Le renforcement de la surveillance des frontières européennes:

Plusieurs mesures sont appliquées de la part des pays de l'Union Européenne pour renforcer la surveillance de ses frontières et de ses côtes, comme par exemple le projet espagnol financé par l'Union Européenne prévoyant la construction d'une

muraille de 6m de hauteur le long des frontières méridionales. Il est doté de radars, de caméras thermiques et des dispositifs IR de vue dans l'obscurité. En même temps, l'Espagne a construit des centres de surveillance électronique, équipés de dispositifs similaires pour surveiller le Déroit. A cela s'ajoute le lancement d'un satellite nommé "le Réseau du Cheval de Mer", pour détecter les immigrés traversant le zone du Déroit de Gibraltar, avec un coût de 3.5 millions d'euros.

Le Conseil Européen a pris la décision de fonder "l'Agence de Surveillance des Frontières de l'Union Européenne" (Frontex), chargée de coordonner les efforts des pays membres dans la surveillance et le contrôle des frontières de l'Union Européenne. L'Agence a débuté ses travaux en Octobre 2005, et les missions lui étant confiées n'ont cessé d'augmenter dès lors. L'un des devoirs principaux de cette Agence est la surveillance des frontières, notamment celles de la Méditerranée. Elle travaille activement afin de freiner le flux des immigrés clandestins via la coordination des opérations de patrouille organisées par les pays membres.

Ces politiques et mesures démontrent comment l'Union Européenne a agréé le principe de la protection des frontières pour stopper l'immigration clandestine, au lieu de favoriser les droits de l'Homme, y compris le droit de l'immigration; ce qui est de nouveau démontré par la création de "Frontex".

Les procédures sécuritaires supplémentaires pour le combat de l'immigration illégale en Europe:

En plus de procédures sécuritaires citées auparavant, l'Union Européenne en adopte d'autres, entre autre la création la "Banque Européenne des Informations" qui surveillera de près les mouvements des étrangers en Europe.

Le nombre des immigrés clandestins dans les pays de l'Union Européenne a atteint 8 millions de personnes, dont la moitié est entrée en Europe légalement pour une période limitée, mais n'est plus retournée dans son pays d'origine. Cette vérité a poussé l'Union Européenne à renforcer les conditions d'entrée aux non-européens à travers un long système contenant plusieurs points: enregistrer les temps d'entrée et de sortie, sauvegarder les données prélevées à la Banque Européenne des Informations... si une personne dépasse le délai prescrit, les dispositifs lancent automatiquement un avertissement et la poursuite de la personne voulue commence instantanément. Les empreintes des doigts et des pupilles sont sauvegardés dans des ordinateurs des leur arrivée en Europe, même pour les enfants de moins de 6 ans. Ces empreintes peuvent être gardées jusqu'à 5 ans.

La vision critique des politiques sécuritaires de l'Union Européenne dans son combat contre l'immigration:

La majorité des politiques européennes proposées pour le combat de l'immigration ont démontré qu'elles se basent sur la solution sécuritaire et donc pas pratiques, puisqu'en plus de ses coûts élevés, ne résout pas les vrais problèmes et ne traite pas objectivement les conditions environnantes de l'immigration clandestine. L'Union Européenne, à travers les accords bilatéraux entre certains de ses membres (l'Italie, l'Espagne..) avec des pays du sud de la Méditerranée (le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, la Libye et l'Egypte), verse de grosses sommes pour l'exécution de projets variant entre la réhabilitation de la Police des Frontières, le soutien logistique et la construction de camps de concentration. Elle verse d'énormes sommes, c'est vrai, mais dans la mauvaise direction.

L'Union Européenne et ses membres devraient, au lieu se concentrer sur le côté sécuritaire, trouver des solutions beaucoup plus utiles comme le soutien des projets de développement organisés par les institutions de la société civile dans les zones rurales des pays en voie de développement qui constituent la source des vagues d'immigration clandestine. Quant à la solution sécuritaire, l'expérience a démontré que ses résultats sont négatifs. "La Feuille Verte" issue du Conseil Européen en 2005 a montré les erreurs de vision européenne: elle a détaillé les politiques de l'Union Européenne vis-à-vis de l'immigration clandestine certes, mais elle n'a parlé en fait que de la main-d'œuvre étrangère légale et nécessaire au marché européen, sans citer les causes de l'immigration des pays du "Sud" vers l'Europe.

Les mesures sécuritaires strictes n'ont pas stoppé le flux des immigrations clandestines aux portes de l'Europe, d'où un échec dans le processus en entier. Il est évident que de telles rudes mesures freinent partiellement l'arrivée des immigrés, mais ces derniers finiront par changer d'itinéraires tout simplement... pour arriver en Europe! Par exemple, à la suite du renforcement de la surveillance au détroit de Gibraltar, les immigrés suivent maintenant une nouvelle piste maritime à l'est de l'Andalousie (Sud-Espagne): vue les difficultés de navigation dans cette zone, plusieurs d'entre eux ont trouvé la mort. C'est tout de même une occasion pour les trafiquants d'immigrés d'offrir leurs services à des prix beaucoup plus élevés. Il est donc bien visibles que les mesures radicales européennes donnent des résultats autres que ceux voulus; et les causes principales de l'immigration clandestine (le contraste des conditions de vie en Europe et au Tiers-Monde, les dossiers de développement et de chômage...) restent telles qu'elles sont.

De l'autre côte, ces mesures sécuritaires sont en parfaite contradiction avec les conventions et traités internationaux propres aux droits de l'Homme: les pays européens chantent le respect des droits de l'Homme et de sa consécration dans l'ensemble du globe, et c'est elles-mêmes qui restreignent le droit de circulation

attesté par les conventions et compromis internationaux. L'Article 13 de la déclaration des Droits de l'Homme cite: "chaque individu a le droit de choisir le lieu de sa résidence, et a le droit de circuler dans tout pays", et affirme que "chaque individu a le droit de quitter tout pays et de revenir vers son pays d'origine". Plusieurs pays européens violent les droits civils, sociaux, économiques et politiques des immigrés clandestins vivants sur son sol, et les considèrent comme citoyens de seconde classe. Il faut indiquer que les Etats de l'Union Européenne n'ont toujours pas approuvé le traité des Nations Unies de la protection des droits de travailleurs étrangers et leurs familles de 1990 et mise en exécution en 2003.

La responsabilité commune:

Sans doute, les Gouvernements des pays en voie de développement en général, et surtout africains exportant le plus grand nombre d'immigrés clandestins sont aussi responsables de la misère des ces derniers. L'échec des modes de développement adoptés et l'incapacité de faire évoluer la société d'assurer le bien-être à ses peuples sont les principales causes qui obligent les individus à immigrer à tout prix et de courir sa vie assoiffé ou noyé. Ces pays ne sont toutefois pas responsables à part entière puisque l'adoption de politiques sécuritaires très rudes et la fermeture des frontières de la part des pays de l'Union Européenne ne constitue pas la solution non plus.

Il faut que les pays exportateurs soient conscients des véritables causes de l'immigration clandestine, et élaborent des politiques mettant en considération les conditions économiques et sociales qui poussent les jeunes à se sacrifier dans le but de trouver un job de l'autre côté de la mer; et exaucent les rêves de ces jeunes d'une vie meilleure. Il est temps de penser à une nouvelle approche plus étendue visant à déraciner le phénomène une fois pour toute, à travers la contribution au développement des régions exportatrices de l'immigration clandestine et d'y créer un marché de travail. Ce ne sera atteint qu'après une mise en plan d'une stratégie à long-terme, nécessitant de profondes réformes au niveau des pays de départ, et une contribution financière au niveau des pays d'accueil. Autrement dit, ce but nécessite un développement durable basé sur des projets et des accomplissements palpables qui offrent aux jeunes de meilleures conditions de vie dans leurs pays d'origine.

Les recommandations:

Des propositions de travail au niveau de la coopération internationale:

Il est évident que l'immigration représente un élément important pour la sécurité nationale, régionale et humaine, mais elle ne devrait pas l'être à jamais, surtout avec la situation actuelle! Il est vraiment important de fournir les cadres politiques, économiques et juridiques dans les pays exportateurs et récepteurs d'abord, c'est par la suite que la politique d'immigration pourrait être fructueuse pour tout le monde. Parmi les recommandations pouvant être proposées pour une immigration positive:

- L'importance de respecter les droits de l'Homme, y compris les droits culturels pour tous les immigrés sans regard à leur statut juridique;
- Le renforcement de la coopération dans les domaines de l'immigration et de la sécurité;
- La facilitation des procédures de réunion des familles d'immigrés;
- Le combat de toutes les formes de ségrégation entre les immigrés africains et le reste des immigrés en Europe afin de faciliter leur intégration dans ces pays;
- Le combat de toutes de racisme, de xénophobie et de mépris des religions surtout dans les pays d'accueil;
- L'engagement de l'égalité du traitement entre les immigrés arabes et africains et les travailleurs natifs en matière de revenus, de conditions de travail, d'assurances sociales, de retraites, de droits et de devoirs;
- La délivrance d'un document attestant à l'immigré tous ses droits et devoirs dès son arrivée sur le sol du pays d'accueil;
- La rénovation des stratégies de combat de la pauvreté conformément aux conditions des ces pays avec la participation des immigrés et les communautés de l'extérieur, tout en respectant la relation entre l'immigration et la sécurité dans le cadre du combat de la pauvreté;
- Le renforcement de la coopération régionale et internationale pour combattre l'immigration clandestine;
- L'accentuation des sanctions imposées aux trafiquants d'immigrés;
- L'élaboration des mécanismes garantissant le bon traitement des immigrés clandestins;
- L'élaboration de mécanismes permettant aux immigrés de s'intégrer dans leurs nouvelles sociétés;
- Le fournissement des programmes de retour volontaire et de réinsertion;

- Le soutien des pays d'origine dans la construction de projets pouvant aider la réinsertion des revenants de façon volontaire dans leurs sociétés initiales, et d'aider les immigrés à investir dans leurs pays d'origine;
- La facilitation de l'accès à l'enseignement scolaire ou professionnel est un élément important pour les immigrés pour une meilleure intégration dans la société d'accueil;
- La création de partenariats entre les universités et de polytechniques dans les pays exportateurs et les pays d'accueil afin de récompenser les premiers des pertes des personnes qualifiées;
- L'étude des expériences ayant connu un succès dans les pays d'accueil, comme l'expérience de l'Inde dont les ingénieurs émigrés aux Etats-Unis et en Europe Occidentale ont contribué à la croissance de l'industrie informatique en Inde;
- La création d'un observatoire régionale de l'émigration qui servira à construire une base de données et de statistiques concernant les tendances et les caractéristiques du phénomène de l'émigration arabe vers l'Europe;
- Le renforcement des avoirs des partenaires dans le domaine des politiques d'émigration et de sécurité.

La conclusion:

La complication du phénomène de l'émigration est due à l'interférence de plusieurs facteurs économiques, politiques, sociaux et culturels. L'émigration n'est pas un phénomène récent puisqu'il suit l'évolution des sociétés humaines depuis les anciennes époques, mais chaque phase historique a été caractérisée par un nombre de facteurs et cela à travers la dominance des conditions liées à cette phase. L'émigration dans les sociétés contemporaines est devenue l'un des dossiers impliqués dans plusieurs domaines à cause de l'interférence existant au sein des sociétés exportatrices ou réceptrices de l'émigration. L'émigration est désormais l'un des sujets les plus abordés dans les pays d'accueil à cause des rôles et des impacts laissés dans les institutions de ces pays. L'intégration dans les pays d'accueil est vue comme un facteur primordial dans la stabilité et l'harmonie de ces sociétés.

L'émigration est considérée comme une propriété humaine: elle sollicite le déplacement d'un endroit à un autre soit pour la recherche d'une vie meilleure, soit pour échapper d'une condition sinistre. Cette propriété démographique qu'est le droit de déplacement et sa reconnaissance à l'échelle mondiale depuis un quart de siècle. Du côté économique, l'émigration légale peut avoir des sorties nettement positives, que ce soit pour les sociétés d'accueil ou les sociétés d'origine.

Les estimations des Nations Unies indiquent que le nombre d'émigrés dans le monde est de plus de 250 millions de personnes. Autant que ces émigrés contribuent à l'évolution positive des sociétés d'accueil, autant que cela constitue une perte des ressources humaines pour les pays d'origine, à savoir la "fuite des cerveaux". L'émigration peut causer également des perturbations politiques, économiques ou sociales dans les pays de réception: c'est le sujet qui attire le plus d'intérêt aux niveaux national et international. Elle est devenue l'un des dossiers inquiétants pour un grand nombre de pays, notamment dans les dernières années.

Les émigrés de nos jours se dirigent vers les pays riches, les pays d'Amérique du Nord et d'Europe et l'Australie à leur tête. Ils font ce choix dans l'espoir de trouver des opportunités de travail qui les aideront à améliorer leur niveau de vie, mais la majorité d'entre eux trouvent du mal à s'intégrer dans les nouvelles sociétés et marchés de travail. Ces difficultés sont dues au niveau de formation très bas comparé à celui des pays industrialisés riches. Les complications s'accroissent avec le phénomène du racisme et de xénophobie vis-à-vis des émigrés et de leurs enfants.

Il est prévu que l'émigration des Arabes et des Africains via la Méditerranée continue à cause des conditions économiques et sociales accablantes dont souffrent leurs pays. Le recours aux solutions de sécurité et la protection et la surveillance très sévère des frontières n'ont et n'arrêteront pas les flux d'émigrés. De telles procédures ont juste servi à changer les itinéraires des trafiquants et des émigrés lors de leurs

pénibles périples vers le Vieux Continent, ce qui a augmenté bien sûr les souffrances des émigrés et les a exposé à plus de dangers qu'auparavant. Tant que les différences entre les pays du "Nord" et les pays du "Sud" restent inchangées, tant que les procédures de l'émigration légale ne sont pas atténuées dans les pays d'accueil, tant que l'économie non-officielle reste active, l'émigration vers l'Europe ne cessera de croître.

Il faut donc que les pays d'origine et les pays d'accueil réfléchissent sérieusement dans l'élaboration des solutions communes dépassant l'option sécuritaire afin de préserver les intérêts des deux partis et combattent le phénomène de façon définitive, y compris les conditions économiques, sociales et politiques.